

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022
DELIBERATION N° DE-2022-134

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (à partir de 18h57), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (jusqu'à 22h30 et à partir de 23h00), M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. AGUERRE à Mme BISAUTA, Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ, Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBÉ, Mme DUPREUILH à Mme LIOUSSE, M. ETCHETO à Mme BROCARD (jusqu'à 18h57), M. ABADIE à Mme HERRERA LANDA (de 22h30 à 23h00)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. ARCOUET,

OBJET : FONCIER – Acquisition d'une emprise foncière 13 rue de Baltet.

Monsieur Antoine Battut, acquéreur d'une maison d'habitation sur terrain bâti cadastré section BS n° 59, située 13 rue de Baltet, a sollicité la Ville de Bayonne pour qu'elle fasse l'acquisition d'une emprise foncière constituant l'emplacement réservé n° 103 du plan local d'urbanisme grevant sa parcelle, lié à l'élargissement de la rue de Baltet.

Au terme des échanges entre les parties, une acquisition à l'amiable peut être envisagée par la Ville, portant sur une bande de terrain de 26 m², au prix de 250 € le m², soit un montant de 6 500 € (qui sera ajusté le cas échéant, en fonction du document d'arpentage en cours de réalisation). Il est précisé que la valeur de l'emprise concernée ne permet pas de solliciter une estimation auprès du service du Domaine.

La Ville de Bayonne prendra en outre à sa charge l'ensemble des frais inhérents à la transaction, ainsi que les travaux de reconstitution de la clôture de la propriété de M. Battut.

Il est précisé qu'au terme de la procédure de vente, la parcelle fera l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition auprès de Monsieur Antoine Battut, ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à ce dernier, d'une emprise d'environ 26 m² prélevée sur la parcelle cadastrée section BS n° 59, au prix de 250 € le mètre carré, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute autre pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

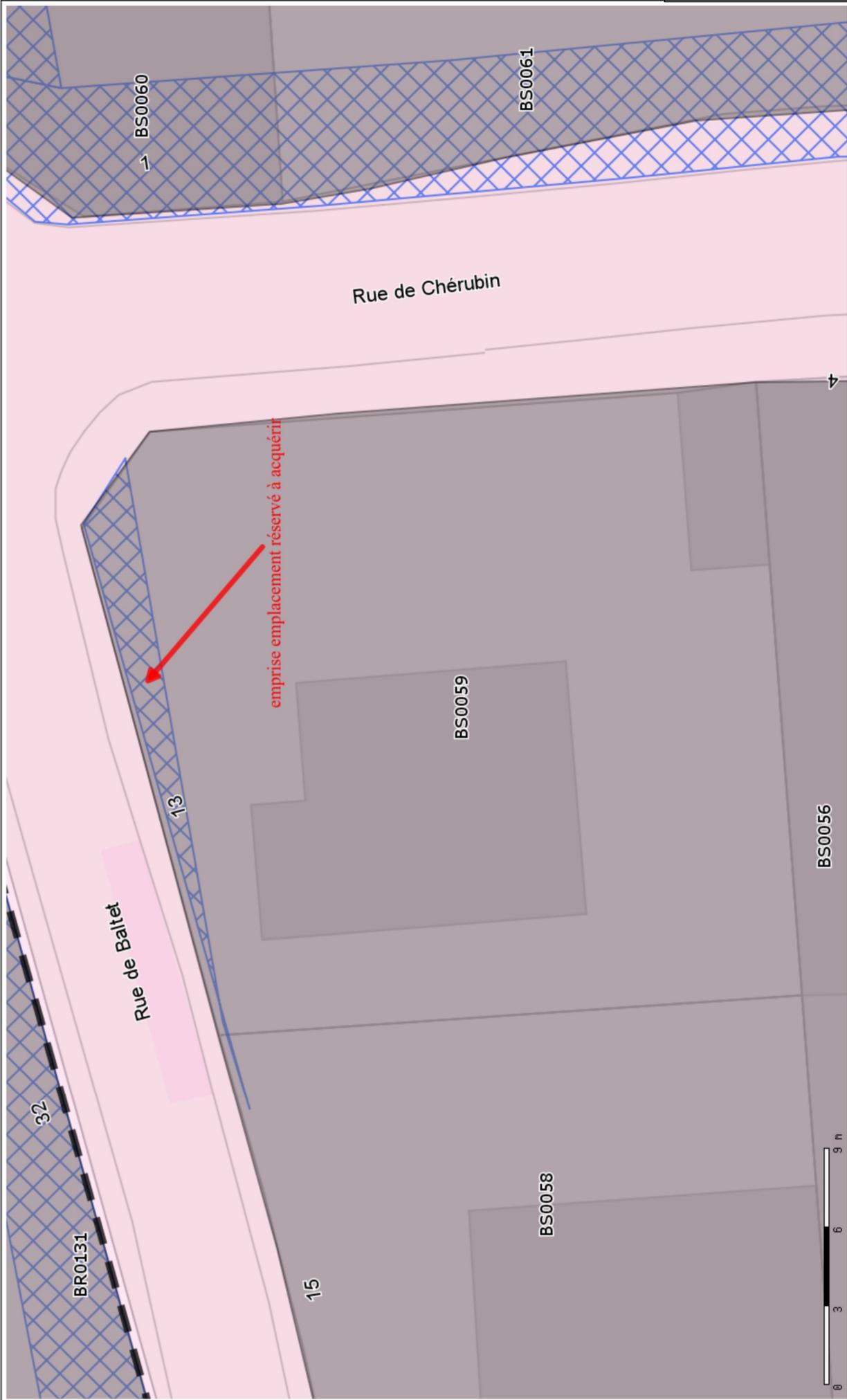
Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. BERGE, M. ESTEBAN



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services



Plan 1

Edité le 21/06/2022 - Echelle : 1/200 - Format : A4



